

20 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 20 février 2023 tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 20 février 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Dix huit (18) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

1. Ouverture de la séance

Le Conseil municipal poursuit l'ordre du jour de la séance du 6 février 2023.

2023-02-43 ARRÊT DES DÉMARCHES DU PROJET D'ACQUISITION DE L'ÉCOLE MGR ROSS

Considérant les dernières informations et recommandations de la firme d'ingénieurs Tetra Teck concernant l'état des fondations de l'école Mgr Ross et les coûts importants de reconstruction s'y rattachant ;

Considérant que si reconstruction des fondations il y a, des travaux de reconstruction du parement de brique seront à prévoir et probablement l'isolation, plus les travaux de réparations prévus et de modifications de cet immeuble pour les usages souhaités ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal arrête les procédures pour la réalisation de l'étude préliminaire et met fin à ce projet.

QUE la directrice générale est priée d'informer la Commission scolaire des Monts et Marées de la décision du Conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-02-44 MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ÉGARD DE TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT DONNÉ DE LEUR TEMPS SUR LE COMITÉ POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE RECONVERSION DE L'ÉCOLE MGR ROSS

Mesdames Esther Cliche, Carine Lambé, Marie-Laure Leymonie et Linda Cartier et messieurs Gaétan Lagacé, Martin Gaudreau et Alain Bouchard.

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches reconnaît tous les efforts des membres du Comité d'école pour essayer de trouver des solutions pour reconverter l'école Mgr Ross afin d'offrir des services dans cet immeuble et dynamiser notre milieu ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches, par les présentes, adresse une motion de remerciements à tous ces généreux bénévoles qui œuvrent dans la communauté pour leur dynamisme et leur apport au Comité d'école.

ADOPTÉE

2023-02-45 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — RIVE ARCHITECTURE — PROJET ACQUISITION DE L'ÉCOLE POUR RELOCALISATION BUREAUX MUNICIPAUX ET CENTRE COMMUNAUTAIRE — FACTURE # 2310

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Rive Architecture facture # 2351 : 9 198,00 \$
Bilan de santé de l'école, rencontre, analyse des exigences du Code du bâtiment et du zonage, esquisse de réaménagement,)

QUE le montant de la dépense sera affecté par le surplus accumulé non affecté tel qu'il appert dans la résolution 2022-06-118.

Total des dépenses pour ce projet : 16 047,19 \$

ADOPTÉE

Pour Tétra Tech, il va rester un solde de 1 358,00 \$ à payer pour fermer le dossier de l'école.

Les dépenses de Tétra Tech auront été au total de 15 546,19 \$.

2023-02-46 AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À JOUR DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL POUR LES BUREAUX MUNICIPAUX — RIVE ARCHITECTURE

Considérant que la municipalité doit relancer le premier projet pour l'installation des bureaux municipaux ;

Considérant que presque deux ans se sont écoulés depuis l'acceptation du projet dans le PRACIM ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour l'étude préliminaire :

En Conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

Que la municipalité autorise la dépense pour une somme de 2 875,00 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour de l'étude préliminaire par la Firme Rive Architecture.

ADOPTÉE

**2023-02-47 AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À JOUR DU PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL POUR LES
BUREAUX MUNICIPAUX — TETRA TECH**

Considérant que la municipalité doit relancer le premier projet pour l'installation des bureaux municipaux ;

Considérant que presque deux ans se sont écoulés depuis l'acceptation du projet dans le PRACIM ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour l'étude préliminaire :

En Conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

Que la municipalité autorise la dépense pour une somme de 2 717,50 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour de l'étude préliminaire par la Firme Tetra Tech.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2023-02-48 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h46.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 20 février 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date